



Titres RBC LiONS^{MC} liés à des titres de participation
avec rendement fixe de 10,50 % (USD), **série 55, catégorie F**
Titres à capital non protégé

Barrière de
protection : 70%

Performance liée aux actions
ordinaires de quatre institutions
financières américaines

Coupon mensuel fixe
de 10,50 \$ par Titre
par année

Clôture des souscriptions
vers le
9 décembre 2022

FUNDSERV
RBC6315

Le présent sommaire est présenté intégralement sous réserve d'un supplément de fixation du prix (le « supplément de fixation du prix »), du prospectus préalable de base daté du 25 mars 2022, du supplément de prospectus relatif au programme daté du 28 mars 2022, dans sa version complétée le 11 novembre 2022, et du supplément de prospectus relatif au produit daté du 28 mars 2022 relatif aux titres liés à des titres de participation, à des parts et à des titres d'emprunt, dans sa version complétée le 11 novembre 2022.

PRINCIPALES MODALITÉS

Émetteur :	Banque Royale du Canada
Notes attribuées à l'émetteur :	Moody's : Aa1; S&P : AA-; DBRS : AA
Monnaie :	USD
Placement minimal :	50 Titres ou 5 000 \$ US
Durée :	Environ 1 an
Capital à risque :	Le capital des Titres n'est pas protégé.
Titres sous-jacents :	Le rendement des Titres est lié à la performance des cours (à l'exclusion des dividendes et autres distributions) d'un portefeuille théorique (le « portefeuille ») composé des actions ordinaires (les « titres sous-jacents » et, individuellement, un « titre sous-jacent ») de Bank of America Corporation, de Citigroup Inc., de The Goldman Sachs Group, Inc. et de Morgan Stanley (les « émetteurs de titres sous-jacents » et, individuellement, un « émetteur de titres sous-jacents »). Les titres sous-jacents auront tous une pondération égale dans le portefeuille (la « pondération ») à la date d'évaluation initiale. Les Titres ne constituent pas une participation dans les titres sous-jacents, et les porteurs n'auront aucun droit à l'égard des titres sous-jacents, y compris, sans limitation, un droit de rachat (s'il y a lieu), un droit de vote ou un droit à des dividendes ou à d'autres distributions versés à l'égard de ces titres sous-jacents (au 10 novembre 2022, le taux de rendement en dividendes annuel du portefeuille s'établissait à 3,00 %, soit un taux de rendement en dividendes total d'environ 3,00 % composé annuellement sur la durée d'un an, à supposer que le rendement en dividendes demeure constant).
Date d'émission :	Le 16 décembre 2022
Valeur initiale du portefeuille :	La « valeur initiale du portefeuille » correspond à la valeur du portefeuille le 12 décembre 2022 (la « date d'évaluation initiale »).
Valeur finale du portefeuille :	La « valeur finale du portefeuille » correspond à la valeur du portefeuille le 12 décembre 2023 (la « date d'évaluation finale »).
Valeur du portefeuille :	La « valeur du portefeuille » un jour de négociation se calcule : a) en multipliant (i) le cours de clôture officiel de chaque titre sous-jacent, tel qu'il est annoncé par la NYSE le jour de négociation en question, par (ii) le nombre de titres sous-jacents correspondant; et b) en additionnant les produits ainsi obtenus.
Date d'échéance :	Le 15 décembre 2023

Un prospectus préalable de base définitif contenant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada. Un exemplaire du prospectus préalable de base définitif, de toutes ses modifications et de tout supplément de prospectus préalable applicable qui a été déposé doit être transmis avec le présent document. Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus préalable de base définitif, toutes ses modifications et tout supplément de prospectus préalable applicable pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement.

PRINCIPALES MODALITÉS (SUITE)

Valeur barrière de protection :	La « valeur barrière de protection » correspond à 70,00 % de la valeur initiale du portefeuille.
Nombre de titres sous-jacents :	Le « nombre de titres sous-jacents » pour chaque titre sous-jacent se calcule : (i) en multipliant la pondération du titre sous-jacent en question par le capital global des Titres émis dans le cadre du placement; et (ii) en divisant le produit ainsi obtenu par le cours de clôture officiel du titre sous-jacent en question, tel qu'il est annoncé par la NYSE à la date d'évaluation initiale.
Variation en pourcentage :	La « variation en pourcentage » est le montant, exprimé en pourcentage et arrondi à la deuxième décimale près, correspondant au résultat de l'équation suivante : $\frac{(\text{valeur finale du portefeuille} - \text{valeur initiale du portefeuille})}{\text{valeur initiale du portefeuille}}$
Paiements d'intérêts :	Les porteurs recevront des paiements d'intérêts (les « paiements d'intérêts » et, individuellement, un « paiement d'intérêts ») au taux d'intérêt fixe de 0,8750 % par période d'intérêts, payables mensuellement à chaque date de paiement des intérêts. Compte tenu de ce qui précède, pour une période d'intérêts donnée, les intérêts payables à l'égard de chaque tranche de 100 \$ US de capital de Titres s'élèveraient à $100 \$ US \times 0,8750 \%$, ou 0,875 \$ US. Les paiements d'intérêts ne sont pas conditionnels à la performance des cours du portefeuille ni liés à celle-ci.
Périodes d'intérêts :	La « période d'intérêts » à l'égard d'un paiement d'intérêts est la période comprise entre la dernière date de paiement d'intérêts, inclusivement, et la date de paiement d'intérêts suivante, exclusivement; toutefois, la première période d'intérêts commencera à la date d'émission, inclusivement, et la dernière période d'intérêts se terminera à la date d'échéance, exclusivement.
Dates de paiement des intérêts :	La « date de paiement des intérêts » pour les besoins d'un paiement d'intérêts aura lieu le 17 janvier 2023 et le 16 ^e jour de chaque mois par la suite, jusqu'à la date d'échéance, inclusivement (la date d'échéance, qui est le 15 décembre 2023, faisant exception). Si une date de paiement des intérêts n'est pas un jour ouvrable, le paiement sera effectué le jour ouvrable suivant.
Jour ouvrable :	Un « jour ouvrable » désigne tout jour autre qu'un samedi, un dimanche ou un jour où les institutions bancaires ont le droit ou l'obligation, aux termes d'une loi ou d'un règlement, d'être fermées dans la ville de Toronto, en Ontario, ou dans la ville de New York, dans l'État de New York.
Paiement à l'échéance :	À la date d'échéance, pour chaque tranche de 100 \$ US de capital de Titres, le montant payable (le « montant du remboursement ») correspondra à ce qui suit : a) soit 100 \$ US, si valeur finale du portefeuille est supérieure ou égale à la valeur barrière de protection; b) soit une somme correspondant au résultat de la formule ci-après, si la valeur finale du portefeuille est inférieure à la valeur barrière de protection : $100,00 \$ US + (100,00 \$ US \times \text{variation en pourcentage})$ Le montant du remboursement ne pourra donc pas être établi avant la date d'évaluation finale.
Marché secondaire :	Fundserv, RBC6315 En règle générale, pour être valable un jour ouvrable donné, une demande de rachat devra être faite au plus tard à 14 h (heure de Toronto) le jour ouvrable en question (ou à toute autre heure pouvant être fixée par Fundserv). Toute demande reçue après cette heure sera réputée avoir été envoyée et reçue le jour ouvrable suivant.
Valeur estimative initiale :	En date du 8 novembre 2022, la valeur estimative initiale des Titres était de 97,57 \$ US par Titre, ce qui est inférieur au prix d'offre et n'est pas une indication du bénéfice réel revenant à la Banque ou aux membres de son groupe. La valeur réelle des Titres à tout moment dépendra de nombreux facteurs, ne peut être prédite avec exactitude et peut être inférieure à cette somme. On trouvera plus de renseignements sur l'établissement de la valeur estimative initiale dans le supplément de fixation du prix.

Exemples de calcul du montant du remboursement et des paiements d'intérêts :

Exemples de calcul du montant du remboursement et des remboursements de capital partiels

Les exemples présentés ci-après ne sont inclus qu'aux fins d'illustration. Les valeurs du portefeuille utilisées pour illustrer le calcul du montant du remboursement ne sont pas une estimation ni une prévision de la valeur initiale et de la valeur finale du portefeuille dont dépendront le calcul de la variation en pourcentage et, par conséquent, le montant du remboursement.

Calcul hypothétique de la valeur initiale du portefeuille

On suppose que le capital global des Titres émis dans le cadre du présent placement est de 20 000 000,00 \$ US et que les cours de clôture (hypothétiques) des titres sous-jacents qui composent le portefeuille à la date d'évaluation initiale sont ceux indiqués dans le tableau suivant.

Nom de la société	Symbole	Cours de clôture (\$ US)	Valeur des titres sous-jacents dans le portefeuille (\$ US)	Pondération dans le portefeuille	Nombre de titres sous-jacents
Bank of America Corporation	BAC	38,13	5 000 000,00	25 %	131 130,34356
Citigroup Inc.	C	48,42	5 000 000,00	25 %	103 263,11442
The Goldman Sachs Group, Inc.	GS	378,31	5 000 000,00	25 %	13 216,67416
Morgan Stanley	MS	88,80	5 000 000,00	25 %	56 306,30631

D'après ces hypothèses, la valeur initiale du portefeuille correspondrait à la somme des valeurs des titres sous-jacents, soit 20 000 000,00 \$ US.

Calcul hypothétique de la valeur finale du portefeuille

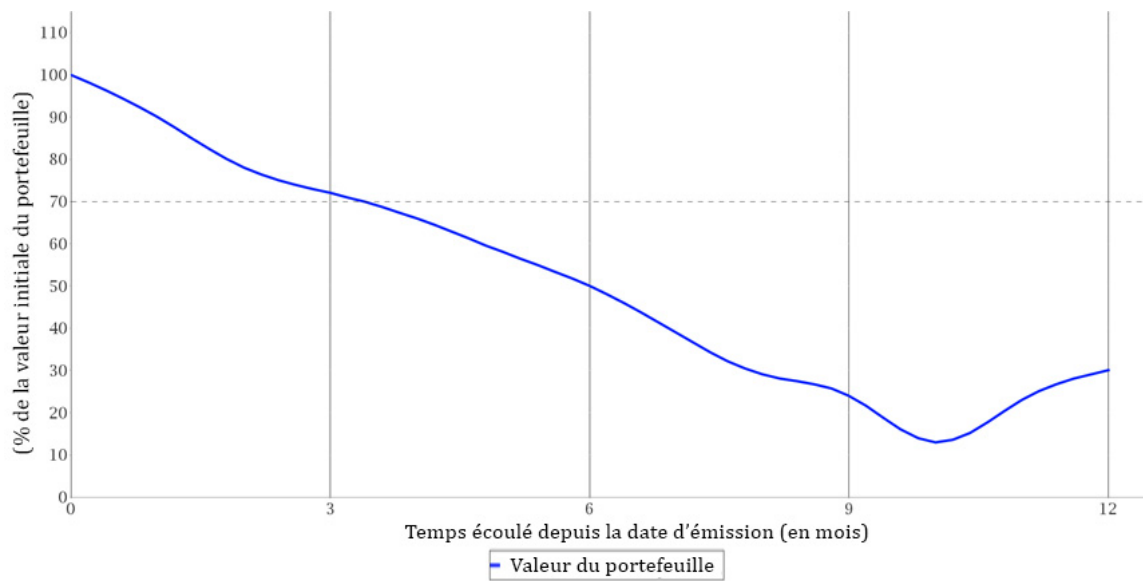
Aux fins d'illustration, on suppose qu'aucun événement extraordinaire ne s'est produit et que les cours de clôture (hypothétiques) des titres sous-jacents qui composent le portefeuille à la date d'évaluation finale sont ceux indiqués dans le tableau suivant. Certaines valeurs en dollars ont été arrondies à la deuxième décimale près aux fins du tableau ci-après.

Nom de la société	Symbole	Cours de clôture (\$ US)	Nombre de titres sous-jacents	Valeur des titres sous-jacents dans le portefeuille (\$ US)
Bank of America Corporation	BAC	42,90	131 130,34356	5 625 491,74
Citigroup Inc.	C	54,47	103 263,11442	5 624 741,84
The Goldman Sachs Group, Inc.	GS	425,60	13 216,67416	5 625 016,52
Morgan Stanley	MS	99,90	56 306,30631	5 625 000,00

D'après ces hypothèses, la valeur finale du portefeuille correspondrait à la somme des valeurs des titres sous-jacents, soit 22 500 250,10 \$ US.

Tous les exemples ci-après supposent que le porteur des Titres a acheté des Titres d'un capital global de 100,00 \$ US et qu'aucun événement extraordinaire ne s'est produit, et supposent également une valeur barrière de protection correspondant à 70,00 % de la valeur initiale du portefeuille. Pour des raisons de commodité, chacune des lignes verticales dans les graphiques ci-après représente la date de paiement des intérêts qui suit cette date. Certains montants en dollars sont arrondis au cent entier le plus près.

Exemple n° 1 : Dépréciation importante de la valeur du portefeuille et paiement d'une somme inférieure au capital à la date d'échéance



Dans ce scénario, la valeur finale du portefeuille est inférieure à la valeur barrière de protection. La valeur initiale du portefeuille est de 20 000 000,00 \$ US et la valeur finale du portefeuille est de 6 000 000,00 \$ US.

(i) Paiements d'intérêts

Étant donné que le coupon mensuel de 0,875 \$ US par Titre n'est pas conditionnel à la performance du portefeuille ni lié à celle-ci, le total des paiements d'intérêts effectués pendant la durée des Titres s'établit comme suit :

$$\begin{aligned} & \text{capital des Titres} \times 0,8750 \% \text{ par période d'intérêts} \times 12 \text{ périodes d'intérêts} \\ & 100 \$ \text{ US} \times 0,8750 \% \times 12 = 10,50 \$ \text{ US} \end{aligned}$$

(ii) Montant du remboursement

Valeur initiale du portefeuille = 20 000 000,00 \$ US

Valeur finale du portefeuille = 6 000 000,00 \$ US

Variation en pourcentage = $(6\,000\,000,00 \$ \text{ US} - 20\,000\,000,00 \$ \text{ US}) / 20\,000\,000,00 \$ \text{ US} = -0,7000$ ou $-70,00 \%$

Puisque la valeur finale du portefeuille est inférieure à la valeur barrière de protection, le montant du remboursement est calculé comme suit :

Montant du remboursement = $100 \$ \text{ US} + (100 \$ \text{ US} \times -70,00 \%) = 30,00 \$ \text{ US}$

Par conséquent, les sommes totales payables au porteur d'un Titre au cours de la période de 12 mois comprise entre la date d'émission et la date d'échéance s'établissent comme suit :

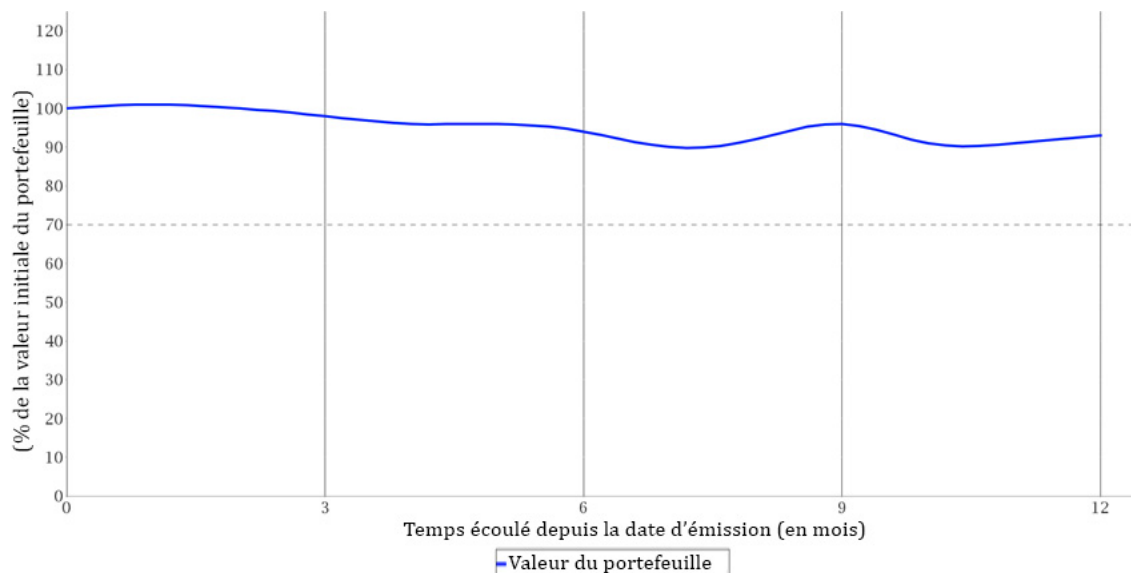
a) Montant du remboursement : 30,00 \$ US

b) Total des paiements d'intérêts effectués : 10,50 \$ US

c) Somme totale versée pendant la durée des Titres : 40,50 \$ US

Dans cet exemple, le taux de rendement annuel composé équivalent est de $-59,50 \%$.

Exemple n° 2 : Légère dépréciation de la valeur du portefeuille et paiement d'une somme correspondant au capital à la date d'échéance



Dans ce scénario, la valeur finale du portefeuille est supérieure à la valeur barrière de protection. La valeur initiale du portefeuille est de 20 000 000,00 \$ US et la valeur finale du portefeuille est de 19 000 000,00 \$ US.

(i) Paiements d'intérêts

Étant donné que le coupon mensuel de 0,875 \$ US par Titre n'est pas conditionnel à la performance du portefeuille ni lié à celle-ci, le total des paiements d'intérêts effectués pendant la durée des Titres s'établit comme suit :

$$\begin{aligned} & \text{capital des Titres} \times 0,8750 \% \text{ par période d'intérêts} \times 12 \text{ périodes d'intérêts} \\ & 100 \$ \text{ US} \times 0,8750 \% \times 12 = 10,50 \$ \text{ US} \end{aligned}$$

(ii) Montant du remboursement

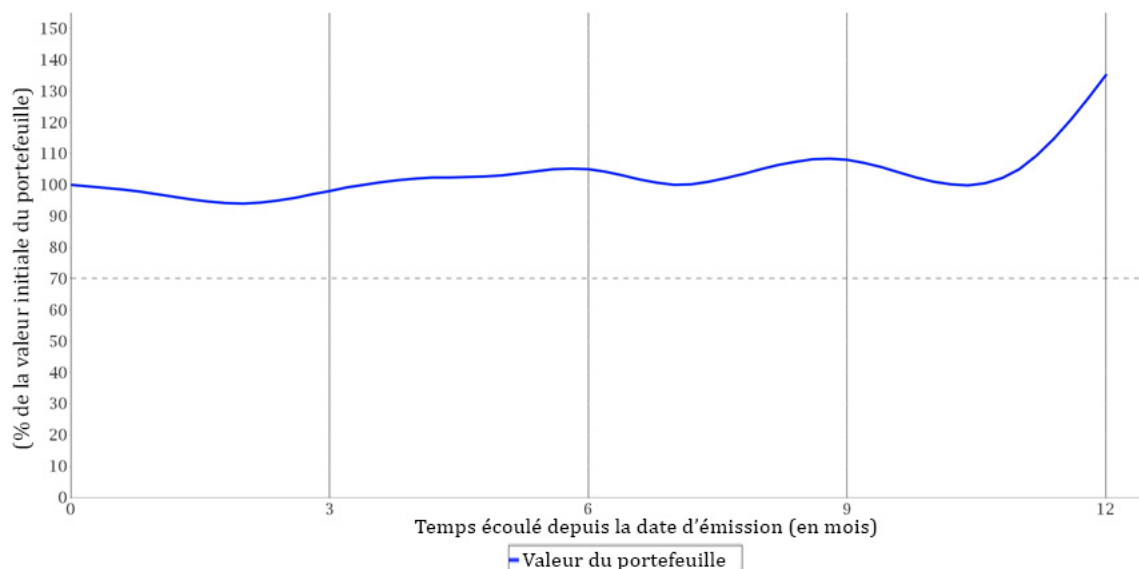
Étant donné que la valeur finale du portefeuille est de 19 000 000,00 \$ US, ce qui est supérieur à la valeur barrière de protection correspondant à 70,00 % de la valeur initiale du portefeuille (soit 20 000 000,00 \$ US), le montant du remboursement s'établit à 100,00 \$ US par Titre.

Par conséquent, les sommes totales payables au porteur d'un Titre au cours de la période de 12 mois comprise entre la date d'émission et la date d'échéance s'établissent comme suit :

- a) Montant du remboursement : 100,00 \$ US
- b) Total des paiements d'intérêts effectués : 10,50 \$ US
- c) Somme totale versée pendant la durée des Titres : 110,50 \$ US

Dans cet exemple, le taux de rendement annuel composé équivalent est de 10,50 %.

Exemple n° 3 : Augmentation de la valeur du portefeuille et paiement d'une somme correspondant au capital à la date d'échéance



Dans ce scénario, la valeur finale du portefeuille est supérieure à la valeur barrière de protection. La valeur initiale du portefeuille est de 20 000 000,00 \$ US et la valeur finale du portefeuille est de 27 000 000,00 \$ US.

(i) Paiements d'intérêts

Étant donné que le coupon mensuel de 0,875 \$ US par Titre n'est pas conditionnel à la performance du portefeuille ni lié à celle-ci, le total des paiements d'intérêts effectués pendant la durée des Titres s'établit comme suit :

$$\text{capital des Titres} \times 0,8750 \% \text{ par période d'intérêts} \times 12 \text{ périodes d'intérêts}$$

$$100 \$ \text{ US} \times 0,8750 \% \times 12 = 10,50 \$ \text{ US}$$

(ii) Montant du remboursement

Étant donné que la valeur finale du portefeuille est de 27 000 000,00 \$ US, ce qui est supérieur à la valeur barrière de protection correspondant à 70,00 % de la valeur initiale du portefeuille (soit 20 000 000,00 \$ US), le montant du remboursement s'établit à 100,00 \$ US par Titre.

Par conséquent, les sommes totales payables au porteur d'un Titre au cours de la période de 12 mois comprise entre la date d'émission et la date d'échéance s'établissent comme suit :

a) Montant du remboursement : 100,00 \$ US

b) Total des paiements d'intérêts effectués : 10,50 \$ US

c) Somme totale versée pendant la durée des Titres : 110,50 \$ US

Dans cet exemple, le taux de rendement annuel composé équivalent est de 10,50 %.

Les termes clés qui ne sont pas autrement définis ont le sens qui leur est attribué dans le supplément de fixation du prix.

Avant de conclure une opération ou d'acheter un instrument, les clients devraient évaluer les risques et les incidences de la proposition, aussi bien ceux d'ordre financier, juridique, réglementaire, fiscal ou comptable que ceux liés au marché ou au crédit. Les clients devraient évaluer ces risques et ces incidences indépendamment de la Banque Royale du Canada et des courtiers, soit RBC Dominion valeurs mobilières Inc. et Patrimoine Richardson Limitée, respectivement.

Les Titres ne seront pas des dépôts assurés aux termes de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*.

Les Titres ne sont pas des titres à revenu fixe et ne sont pas conçus pour être des solutions de rechange aux placements à revenu fixe ou aux instruments du marché monétaire. Les Titres sont des produits structurés qui comportent un risque de perte.

Un placement dans les Titres comporte des risques. Il n'est pas comme un placement direct dans les titres sous-jacents, et les investisseurs n'ont pas de droits à l'égard des titres sous-jacents ou des émetteurs de titres sous-jacents. Les Titres sont considérés comme des « dérivés visés » aux termes de la législation canadienne en valeurs mobilières applicable. Si vous achetez des Titres, vous serez notamment exposé aux variations des cours des titres sous-jacents et aux fluctuations des taux d'intérêt. Les cours peuvent être volatils, et un placement dans les Titres peut être considéré comme spéculatif. Puisque les Titres ne sont pas des titres avec capital protégé et que le capital sera à risque, vous pourriez perdre la quasi-totalité de votre placement.